



Adoption impossible en RDC

Par **MICHEL AMICO**, le **29/06/2014** à **13:09**

Bonjour

Mon fils et ma belle-fille ont fait les démarches depuis 3 ans pour une adoption en RDC de 2 garçons Samy et Dany par l'intermédiaire d'une association. L'adoption était plénière! La procédure était terminée, il n'attendait plus que le passage d'une commission pour clore le dossier mais depuis septembre 2013 les adoptions ont été suspendues par le gouvernement RDC.

Et suite à une visite de l'association à l'orphelinat, ils ont appris que les enfants ont été repris par la mère biologique ? Comment est ce possible ?

Tant mieux pour les enfants mais les parents adoptifs sont effondrés de plus ils ont emprunté pour l'adoption.

Que peuvent ils faire maintenant ?

Par **domat**, le **29/06/2014** à **13:42**

bjr,

un pays a le droit de régler l'adoption de ses enfants.

dans certains pays, surtout musulmans l'adoption y est interdite, dans d'autres seule y ait autoriser l'adoption simple.

le code civil français précise bien que seuls sont adoptables les enfants étrangers dont la loi personnelle (la loi de leur pays) autorise l'adoption.

donc les parents désirant adopter un enfant étranger doivent trouver un pays où l'adoption plénière est toujours possible.

l'adoption est faite pour donner des enfants à des parents qui n'en n'ont plus et non pour donner des enfants à des parents.

cdt